

La Voix

du Consommateur

400FCFA

6 177000 000348

Directeur de Publication : Alphonse AYISSI ABENA - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

WHISKY EN SACHET

NON à un énième moratoire !



Page 5

Les producteurs de ces boissons interdites depuis 2014 comptent engager des tractations pour continuer à écouler leurs produits encore pendant 4 années supplémentaires. Le ministre des Mines, des industries et Développement technologique (MINMIDT), Gabriel Dodo Ndoke a pourtant pris les engagements devant les députés de la Nation en précisant « qu'à la date d'aujourd'hui, ces produits indiqués qui sont encore en sachet bénéficient d'un moratoire dont l'échéance ira jusqu'au 31 décembre 2022. Et donc, à partir du 1er janvier 2023, la norme devrait être appliquée et respectée par tous dans ce domaine ». La société civile s'insurge contre cette tolérance administrative. Lire l'interview du président de la FOCACO.

HORS ZONE CEMAC

Les conditions d'utilisation des cartes bancaires à respecter

Lire les précisions de la Scb Cameroun relative à la lettre de la BEAC.

Page 6



VIN ROUGE

Page 4

L'étiquetage des boissons de Sofavinc et Safvis épinglé

La FOCACO exhorte l'Anor à faire la lumière sur cette affaire.

SURFACTURATION D'ENEO

Page 3

Le Minsup donne raison à l'université de Douala



40 ANS

**De Carrière
de la Mascotte
NGANDO Pickett
(Le Patriote)**



Festivities

Du 10 au 30 Nov 2022

Match de gala

Soirées culturelles

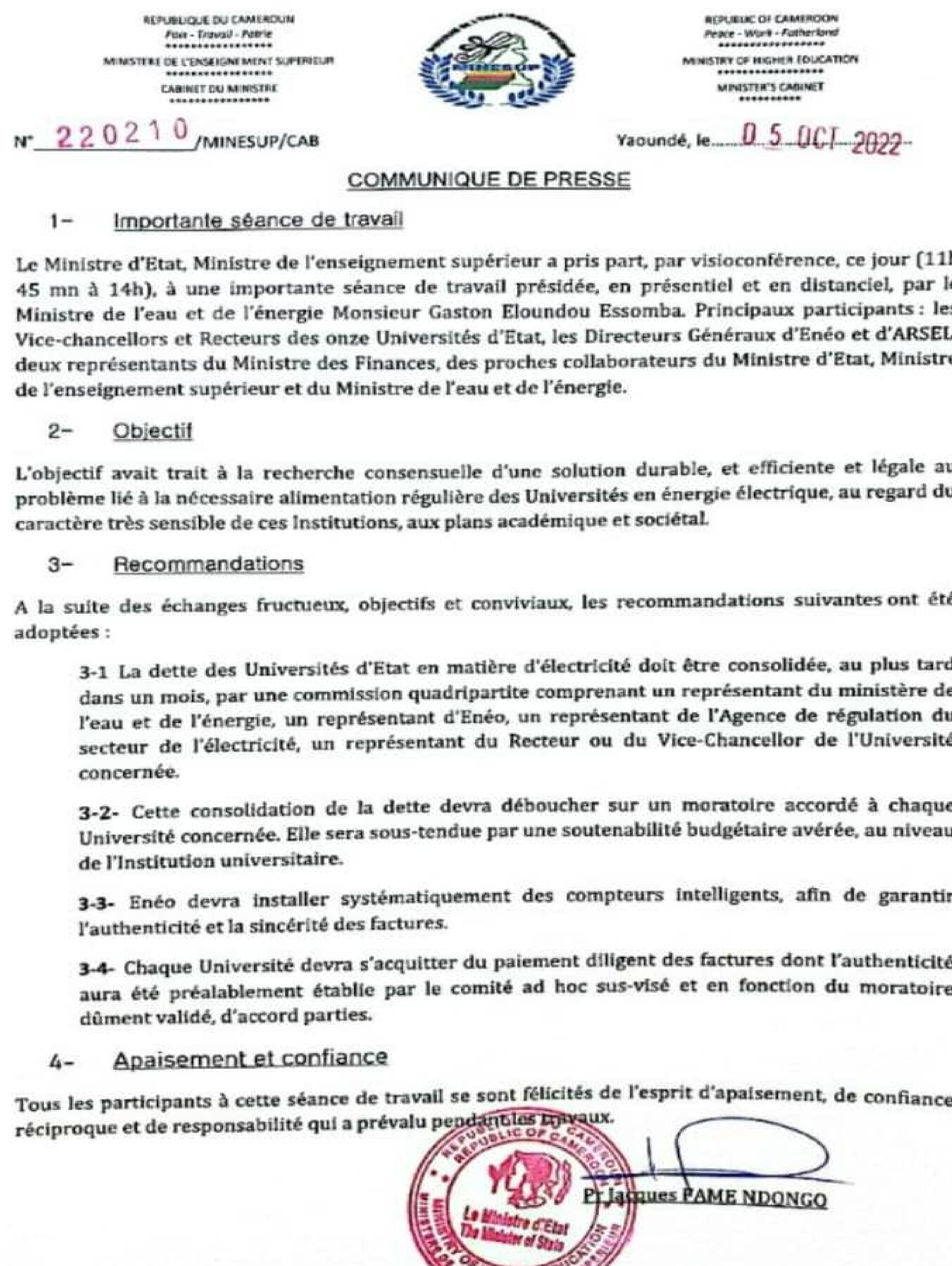
Vernissage et sortie d'album.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université de Douala et Eneo dans un accord de principe

Au terme de la réunion de concertation présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques Pr Jacques Fame Ndongo et le ministre de l'Eau et de l'Energie, M. Eloundou Essomba Gaston, il ressort que dans un délai d'un mois, l'université de Douala en collaboration avec Eneo devront se réunir pour auditer la dette, facture par facture, pièce par pièce afin de pouvoir de commun accord évaluer la dette pour que les éléments de la dette soient palpables. Les résolutions de cette commission doivent être actées par des procès verbaux de toutes les parties. Après cette étape, un moratoire ou échéancier de paiement sera négocié. Au terme



de cette réunion qui a regroupé tous les recteurs des universités, on a pu ressentir l'engagement du gouvernement camerounais de résoudre le problème de la fourniture électrique dans les universités d'Etat. C'est l'occasion de remercier la synergie du gouvernement camerounais, surtout la diligence et le tact du ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement Supérieur, le Pr Jacques Fame Ndongo et le ministre de l'Eau et de l'énergie M. Eloundou Essomba Gaston. C'est le dénouement final d'une situation de crise qui a permis d'asseoir une collaboration efficace et efficiente entre les universités d'Etat en général et l'université de Douala et Eneo en particulier, pour le grand bien de la communauté universitaire.

Luther André MEKA

ORANGE MONEY CAMEROUN SA

Baisse des prix sur les frais de retrait

Depuis ce lundi 03 Octobre 2022, effectuer des retraits de cash c'est beaucoup moins cher chez Orange Money Cameroun SA

En raison de la conjoncture économique actuelle, Orange Money Cameroun SA initie une baisse des prix sur les frais de retrait. Auparavant fixés à 2% du montant à retirer, il faudra désormais calculer les frais de retraits à 1.5%.

Sachant qu'Orange Money fait désormais partir des habitudes de consommation des Camerounais, cette action vient renforcer l'engagement de la marque à apporter des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien. De façon pratique, tout Camerounais pourra constater une réduction de dépense à chaque fois qu'il effectuera une

Nouveaux Tarifs Orange Money		
Montant	Frais de Retrait	Ancien Tarif
500 F	15 F	100 F
1 000 F	30 F	100 F
2 000 F	60 F	100 F
2 500 F	75 F	100 F
3 500 F	105 F	150 F
5000 F	150 F	150 F
10 000 F	150F	150 F
13 500 F	300 F	400 F

opération de retrait.

Par exemple :

- pour retirer 5 000 Fcfa, on paye désormais 75Fcfa de frais de retrait au lieu de 100Fcfa précédemment ;
- Pour retirer 10 000 Fcfa, on paye désormais 150Fcfa de frais de retrait au lieu de 200Fcfa précédemment ;
- Pour retirer 50 000 Fcfa, on paye désormais 750Fcfa de frais

de retrait au lieu de 1000 Fcfa précédemment ;

- Pour retirer 100 000Fcfa, on paye désormais 1500Fcfa de frais de retrait au lieu de 2 000 Fcfa précédemment
- Etc...

En plus, les dépôts sur les comptes Orange Money restent gratuits et les tarifs de transferts restent échangés. Les clients peuvent sereinement profiter de

cette baisse de prix dans tous les 35 000 points de vente répartis sur l'étendue du territoire national en composant le #150*14# ou en utilisant l'application Orange Money Afrique App téléchargeable gratuitement sur PlayStore ou sur AppStore.

La nouvelle grille et toutes les informations sur Orange Money Cameroun SA sont disponibles sur le site <https://orangemoney.orange.cm/>

Orange Money Cameroun SA est depuis le 05 juillet 2022, le tout premier établissement de paiement au Cameroun agréé par le Ministère des Finances du Cameroun. Son champ d'activité se résume à fournir, de façon autonome, des services de paiement tels que les dépôts, transferts et retraits d'argent, les achats de crédits et forfaits téléphoniques, les paiements de factures, salaires, impôts et taxes, les collectes et remontées de fonds et la réception de transferts d'argent internationaux.

La FOCACO dénonce l'étiquetage trompeur des boissons de Sofavinc et Safvis

Ces boissons Vinosol, Casanova, El vino ne sont ni des vins rouges de table ni des vins blancs. Car seule la vinification est le processus de fabrication du vin: norme NC 209.

Ces boissons supra sont un mélange d'alcool éthylique (distillation) + arômes artificielles + eau. La Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) demande aux entreprises Sofavinc et Safvis de cesser de duper les consommateurs à travers un étiquetage trompeur passible de poursuites judiciaires.

La FOCACO exhorte l'Anor à faire la lumière au plus vite sur ce sujet afin de détermi-



ner le degré d'alcool exact de ces boissons.

La consommation excessive et régulière d'alcool est dangereuse pour la santé. Sans compter les décès par

accidents sous l'emprise de l'alcool, cirrhose du foie, cancers, troubles du système nerveux, syndrome d'alcoolisation fœtale sont les pathologies les plus graves provo-

quées par la consommation excessive de boissons alcoolisées.

(C) Alphonse AYISSI

AFRIQUE

Des coups d'État pour quoi faire?

Par Louis-Marie KAKDEU

Depuis deux ans, une nouvelle vague de coups d'État traverse l'Afrique de l'Ouest. But, what for? S'il ne s'agit que d'une affaire de pro-Russes contre pro-Français, alors cela reste très discutable dans la mesure où colonisation égale colonisation. Et l'Afrique dans tout ça ? En plein 2022, nous devons lutter pour l'émancipation et non pour le changement de maître. Depuis deux ans en effet, les batailles font rage mais, la misère progresse. A quoi servent donc ces batailles ?

A l'analyse, on se rend compte que nos putschistes brillent par leur incapacité à apporter la rupture ou le changement de paradigme tant demandé. Ils n'ont pris aucune mesure concrète susceptible de permettre le changement de la nature néo-coloniale de nos États. Cela signifie qu'en dehors de leurs joutes oratoires et autres mises en scène spectaculaires, y-compris à la tribune des Nations Unies, aucune politique publique n'a été adoptée allant dans le sens de la rupture tant attendue. Ils n'ont donc pas mis sur pieds des institutions fortes. Cela signifie que la seule issue qui leur



reste est de chercher à s'éterniser au pouvoir en vue de garantir, disent-ils, l'intégrité politique. Cette approche est très discutable.

Par exemple, personne ne s'est attaqué jusqu'ici au (néo) présidentielisme qui mine nos États. Aussi, le droit de propriété n'a pas été réformé. La propriété foncière coutumière n'a été reconnue nulle part. Cela signifie quoi? Cela signifie que si un nouveau régime prenait le pouvoir

(démocratiquement ou par force), alors il pourrait remettre aux enchères nos ressources minières et forestières aux forces impérialistes. A quoi aurait donc servi la guerre ? Pourtant, en reconnaissant simplement même par simple Ordonnance la propriété foncière coutumière, l'on résout au moins 50% des problèmes d'impérialisme, 50% des problèmes de pauvreté à travers l'ouverture de l'accès au système

financier, 60% des litiges retrouvés devant nos tribunaux, etc. Mieux, l'on peut toujours par simple Ordonnance réformer les codes de nationalité et de famille dans nos pays pour résoudre au moins 50% des tensions sociales. Si en plein 2022, vous cherchez à savoir qui est citoyen, alors chacun aura sa petite réponse sur le plan politique et même sur le plan juridique. C'est un danger. L'homme et la femme ont-ils le même statut ? L'autochtone et allogène ? Et la diaspora ? Donc, je reste sur ma faim. Je ne parle même pas de la réforme des régimes politiques que l'on n'observe nulle part. Je reste sur ma faim et pense que le cycle des coups d'État n'est pas prêt à s'arrêter parce qu'il manque encore la prise en compte des préoccupations élémentaires de nos populations dans les actions publiques. L'incapacité de nos dirigeants à répondre aux problèmes de pauvreté et de misère. Pour moi, la clé se trouve dans le foncier. Si l'on a l'impression que les gens sont plus libres et prospères en Afrique australe, c'est aussi parce que la question foncière a déjà été résolue dans l'essentiel des pays.

A nous de voir!

LMK

M. AYISSI ABENA ALPHONSE

« Nous continuons à sensibiliser les consommateurs aux dangers que représente »

Qu'est-ce qui justifie la prolifération du whisky en sachet alors qu'il y'a quelques années le gouvernement, via le Mincommerce, avait mis en place un arsenal répressif visant à interdire la production et la vente de cet alcool du pauvre ?

Evidemment depuis 2014, la norme sur les boissons spiritueuses : NC 210 : 2014-48 et l'arrêté conjoint n°6011 MINMIDT/MINCOMMERCE/MINSANTE du 12 septembre 2014 qui spécifient que «Les boissons spiritueuses doivent être conditionnées dans des récipients autres que les sachets et les bouteilles en plastique ». L'entrée en vigueur de cette interdiction totale avait été fixée à septembre 2016, mais depuis lors, les pouvoirs publics notamment le Ministère du commerce et le Ministère des mines et d'industrie brillent par un mutisme complice au grand désarroi des couches défavorisées de la population qui s'enivrent dans cette boisson frelatée accessible et bon marché aux conséquences néfastes pour leur santé.

Cette dérive dans la consommation de cet alcool du pauvre ne semble pas outre mesure préoccuper le gouvernement, comment expliquer cette apathie et ce qui semble être un laisser-faire ?

En effet, il apparait évident que certains membres du Gouvernement ont privilégié leurs intérêts financiers égoïstes au détriment de la santé de leurs pauvres compatriotes. Ce n'est donc pas une apathie de leur part mais bien une stratégie de l'esquive qui donnent un chèque en blanc aux producteurs du poison appelé whiskies en sachet à continuer paisiblement leurs activités dangereuses. Pourtant tout récemment, on a vu le Ministère de l'industrie et celui du commerce monter au créneau pour suspendre pour 6 mois les activités de l'entreprise SANO productrice des eaux en bouteilles : une politique de 2 poids 2 mesures.

En fermant les yeux sur la consommation de cet alcool bon marché et nocif pour la santé, l'on assimile le gouvernement à ces colons d'Amérique qui abreuyaient les Indiens de tonnes d'alcool (l'eau du feu) pour les abrutir et récupérer leurs terres. Peut-on tracer ce parallèle ?

Comme je l'ai dit plus haut, ce n'est pas le tout le Gouvernement qui cautionne cette forfaiture, mais certains membres d'entre eux. Je suis conscient que le premier Ministre S.E DION GUTE va se pencher sur ce dossier lorsque la crise sanitaire actuelle de la COVID 19 ait connu une

Quelle est la position des associations de défense des consommateurs vis-à-vis d'un phénomène qui constitue une grave menace pour les populations ?

Nous sommes contre la vente des produits dangereux pour la santé des consommateurs et notre combat avait abouti en 2014 à la mise en place d'un cadre réglementaire interdisant la production et la commercialisation des whiskies en sachet. Mais la loi à elle seule ne suffit pas, il faut sa mise en application. Et c'est là où nous en sommes depuis 2014, l'inaction entretenue à dessein.

La commercialisation du whisky en sachet n'est finalement que l'expression caricaturale d'une société dans laquelle le libéralisme est exacerbé, et où domine le pouvoir de l'argent : l'achat des consciences, bref la corruption. Il est évident que des mallettes d'argent ont circulé et continuent de circuler. Sinon comment comprendre qu'interpellé par la représentation nationale le 22 juin 2020, le ministre du commerce Luc Magloire Mbarga Atangana a été peu convainquant pour justifier la persistance de la consommation de ce breuvage par les populations malgré l'interdiction. En effet, ce ministre n'a pas voulu révéler aux députés qu'il aurait signé le 18 décembre 2018 un arrêté conjoint N°000939A/MINMIDT/MINCOMMERCE/MINSANTE modifiant et complétant celui de 2014 en accordant 4 années supplémentaires aux producteurs des whiskies en sachet d'empoisonner les pau-



vres camerounais. C'est indigne et irresponsable

Quelles genres d'initiatives avez-vous engagé jusqu'ici, notamment auprès du gouvernement et sur le terrain, pour lutter contre cette situation ?

En direction des populations, nous continuons à sensibiliser les consommateurs aux dangers que représente le whisky en sachet. Ce produit a déjà causé d'énormes dégâts avec mort d'hommes en milieu rural surtout, et principalement au sein de la population jeune.

En direction des pouvoirs publics, notre organisation la Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) a déposé une plainte à la Conac le 18 décembre 2018 contre les ministres du Commerce, de la santé publique et de l'industrie de l'époque pour corruption passive.

En direction des entreprises productrices du whisky en sachet, la FOCACO continue de dénoncer la vente de cette liqueur frelatée. Ce qui nous vaut un procès en cours.

En effet, le procès de l'affaire Monsieur CHALAPKA BALAVINAYAK de nationalité indienne et Directeur général de l'entreprise Star Menchum productrice des whiskies en sachet contre Monsieur AYISSI ABENA Alphonse Président exécutif de la Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) poursuivi pour propagation de fausses nouvelles connaîtra ses premiers débats ce jeudi 1er Avril 2021 par devant le Tribunal de Première instance de Douala-Bonaberi.

En violation de la norme sur les boissons spiritueuses : NC 210 : 2014-48 et de l'arrêté conjoint n°6011 MINMIDT/MINCOMMERCE/MINSANTE du 12 septembre 2014, l'entreprise Star Menchum continue de produire des spiritueux en sachet plastique en prétextant ayant obtenu du Ministère de l'industrie et de celui du commerce une autorisation spéciale pour empoisonner les camerounais.

La FOCACO est déterminée à aller jusqu'au bout dans ce procès qui oppose le pouvoir financier à la sauvegarde de la santé des populations vulnérables et démunies.

A votre avis, le gouvernement doit-il interdire radicalement la vente de cet alcool populaire ou doit-il le tolérer ?

Le whisky en sachet est un poison, cet alcool frelaté ne doit pas être toléré.

A qui profite l'explosion de ce juteux marché du whisky en sachet, tant du côté des producteurs, du gouvernement ou des consommateurs ?

En effet, passé le 12 septembre 2016, on devrait

être à dire : exit le whisky en sachet et en bidon au Cameroun. Mais, manifestement, il faudra encore attendre. Cette complaisance révèle une sainte alliance entre certains ministres et les producteurs des whiskies en sachet, une alliance irresponsable dans sa démarche et périlleuse pour la santé des populations.

Considérant l'importante menace présentée par la consommation du whisky en sachet, nous exhortons le Premier Ministre (Chef du Gouvernement) à ouvrir une enquête sur le non-respect de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint Minmidt/Mincommerce/Minsante du 12 septembre 2014 rendant d'application obligatoire la norme des boissons spiritueuses NC 201 : 2014-48. Ce marché juteux devenu une mafia ne profite qu'aux capitalistes sans foi ni loi.

Peut-on avoir une idée des retombées bénéfiques de ce commerce, en termes d'emplois et de taxes fiscales perçues par l'administration des impôts ?

Il n'y pas de retombées bénéfiques pour un commerce dangereux pour la santé de nos concitoyens. Les consommateurs de cette boisson bon marché se recrutent essentiellement parmi les couches défavorisées des populations, sans forcément se préoccuper de leur santé. Le whisky en sachet est composé essentiellement de toxine tel que le méthanol, un produit dangereux pour l'organisme. Depuis des lustres, les professionnels de la santé s'accordent à dire qu'il s'agit d'un danger réduisant la capacité physique et pouvant conduire à des attaques cardiaques, des cirrhoses de foie, des troubles nerveux et souvent, la folie et la mort.

De quelle marge de manœuvre disposent les organisations de défense des consommateurs pour faire triompher leurs idéaux ? Quels sont vos moyens de lutte ?

La Loi-cadre N°012 du 6 Mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun définit explicitement nos attributions et notre champs d'action qui est très large. Quant à la FOCACO, nos moyens de lutte se résument à la sensibilisation et éducation des consommateurs via des campagnes de proximité sur le terrain et via nos différentes plateformes sociales numériques.

Quels sont les obstacles et autres goulots d'étranglement qui sont de nature à entraver vos actions de lutte contre les abus dont est victime le consommateur ?

Les associations de consommateurs actuellement n'ont pas les moyens suffisants pour apporter la contre-expertise nécessaire pour une meilleure information des consommateurs. Le consumérisme n'est pas soutenu par l'Etat au Cameroun, il est nécessaire de faciliter et d'impulser l'engagement associatif dans ce secteur socio-économique en modifiant la loi de 90 sur la liberté d'association qui interdit aux personnes publiques et privées de les subventionner.

Cette situation est encore aggravée par l'existence de nombreuses organisations et structures techniques qui défendent les intérêts des professionnels et qui sont largement financées par diverses taxes payées « in fine » par les consommateurs. Il est nécessaire de moderniser cette situation et de rééquilibrer les moyens disponibles au profit des consommateurs.

Sur quels leviers faut-il actionner pour que le consommateur – le plus souvent laissé pour compte dans notre environnement – puisse bénéficier de la meilleure protection possible ?

La lutte contre la corruption doit être renforcée. La situation de corruption aggravée au sein des agents de l'Etat est la cause principale qui affecte la protection des consommateurs au Cameroun : vente des produits non conformes, illicites et de contrebande au vu et au su de tous.



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

NOTE D'INFORMATION

Chers clients,

Suivant la lettre BEAC n° 004/GR/2022 du 22 juin 2022, la Direction Générale de SCB Cameroun précise à son aimable clientèle, les conditions d'utilisation hors zone CEMAC des instruments de paiement électronique.

1. L'utilisation des instruments de paiement électronique sur GAB et Terminal de Paiement Electronique (TPE) hors de la CEMAC est soumise à la production de la preuve du voyage :

Pour les voyages ponctuels (dans la limite de 5 000 000 FCFA par voyage et par personne) :

- La copie du passeport faisant ressortir les pages ayant été tamponnées aux aéroports d'entrée et de sortie ;
- La copie du visa le cas échéant ;
- Et le ticket de transport.

Pour les résidents de la CEMAC appelés à rester à l'étranger sur une période relativement longue (en l'occurrence plus d'un mois), ils sont priés de mettre à la disposition de la banque les pièces justificatives de leurs statuts respectifs ci-dessous (dans la limite de 5 000 000 FCFA/mois, ramenée à 2 000 000 FCFA/mois pour les étudiants) :

- Chefs de missions diplomatiques, diplomates et assimilés ainsi que les membres de leurs familles ;
- Malades en soins à l'extérieur de la CEMAC et les personnes qui les accompagnent ;
- Etudiants à l'étranger relevant d'un ménage résident de la CEMAC ;
- Fonctionnaires des Etats de la CEMAC employés à l'extérieur de ceux-ci dans les enclaves territoriales ;
- Militaires participant à des missions à l'extérieur de la CEMAC ;
- Travailleurs saisonniers résidents de la CEMAC qui exercent leur activité hors de celle-ci ;
- Résidents de la CEMAC en pèlerinage, participant à une foire, une activité sportive ou culturelle ou toute autre activité assimilée.
- Etc.

2. Les cartes sont utilisables pour des paiements en ligne en toute liberté dans la limite de 1 000 000 FCFA par mois et par personne.

3. Pour tout dépassement des plafonds réglementaires : de 5 000 000 FCFA des retraits et des paiements sur GAB et TPE par voyage et par personne, et de 1 000 000 FCFA de paiement en ligne par mois et par personne, les opérations sont soumises à justification à priori où à postérieur dans un délai de 30 jours après la première utilisation.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous dans l'une de nos agences ou contactez-nous à l'adresse :

CMR_Assistancevoyage@scbcameroun.com, Infoline le **233 43 54 54**, WhatsApp **650 00 77 00**.

Le Direction Générale



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

On a tout prévu pour vous



DES CRÉDITS POUR **CHAQUE ÉTAPE** DE VOTRE VIE

SCB SUKUL

- 48H
- Différé 3 mois

SCB FIDELITÉ

- Jusqu'à 84 mois
- Différé 3 mois

SCB SENIOR

- 60-69 ans
- Jusqu'à 15 000 000

SCB IMMO

- Jusqu'à 15 ans
- Différé 12 mois

NOUVEAU!!!

Balamba à 12 Km après le pont sur la Sanaga (Venant d'Ebebdà)



HOTEL PARADIS DU MBAM
THE PLACE TO BE !



COMPLEXE HOTELIER LE PARADIS DU MBAM

Nous mettons à votre disposition
42 CHAMBRES & 14 SUITES HAUT STANDING



Suites seniors
avec cuisine



Suites seniors climatisées
avec matelas orthopédique,
baignoire et eau chaude



Chambres



Espace de loisirs gratuit pour
tous les clients de l'hôtel

HÉBERGEMENT – RESTAURATION
SALLE DE CONFÉRENCE
SERVICE TRAITEUR – PISCINE
ESPACE DE LOISIRS – BOÎTE DE NUIT



+237 895 036 247



L'ANOSOGNOSIE OU LE SYMPTÔME DE L'ÂGE

Si vous avez déjà 50 ou plus, ne passez pas! Lisez, plutôt, ça...

Depuis un certain temps...

En parlant, il m'arrive de m'arrêter et ne plus savoir de quoi je parlais... Avant, je craignais qu'il s'agissait d'un début d'Alzheimer... mais aujourd'hui, à la lecture de cet article, je suis rassuré.

Si quelqu'un a conscience de ses problèmes de mémoire, c'est qu'il n'a pas l'Alzheimer.

1. J'oublie les noms de familles...

2. Je ne me souviens plus où j'ai rangé certaines choses...

Il arrive souvent chez les personnes de 50 ans et plus qu'elles se plaignent que la mémoire leur fait défaut... « les informations sont toujours dans le cerveau, c'est le "processeur" qui fait défaut. »

Il s'agit de l'anosognosie ou l'oubli temporaire.

La moitié des gens de 50 ans et plus présentent certains symptômes qui sont plutôt dus à l'âge qu'à la maladie.

Les cas les plus répandus sont :

- l'oubli du nom d'une personne,
- le fait de se rendre dans une pièce de la maison et ne plus se rappeler pourquoi on y allait,
- un blanc de mémoire pour un titre de film ou d'un acteur, d'une actrice,
- une perte de temps à chercher où on a laissé ses lunettes ou ses clés.

Après 60 ans, c'est très remarquable, la plupart des gens présentent une telle difficulté, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'une maladie mais plutôt une caractéristique due au passage

L'anosognosie

Trouble neuropsychologique entraînant une méconnaissance par l'individu de sa maladie.

Facteur de risques

Elle fait souvent suite à un **traumatisme crânien** ou à un accident vasculaire cérébral (AVC).

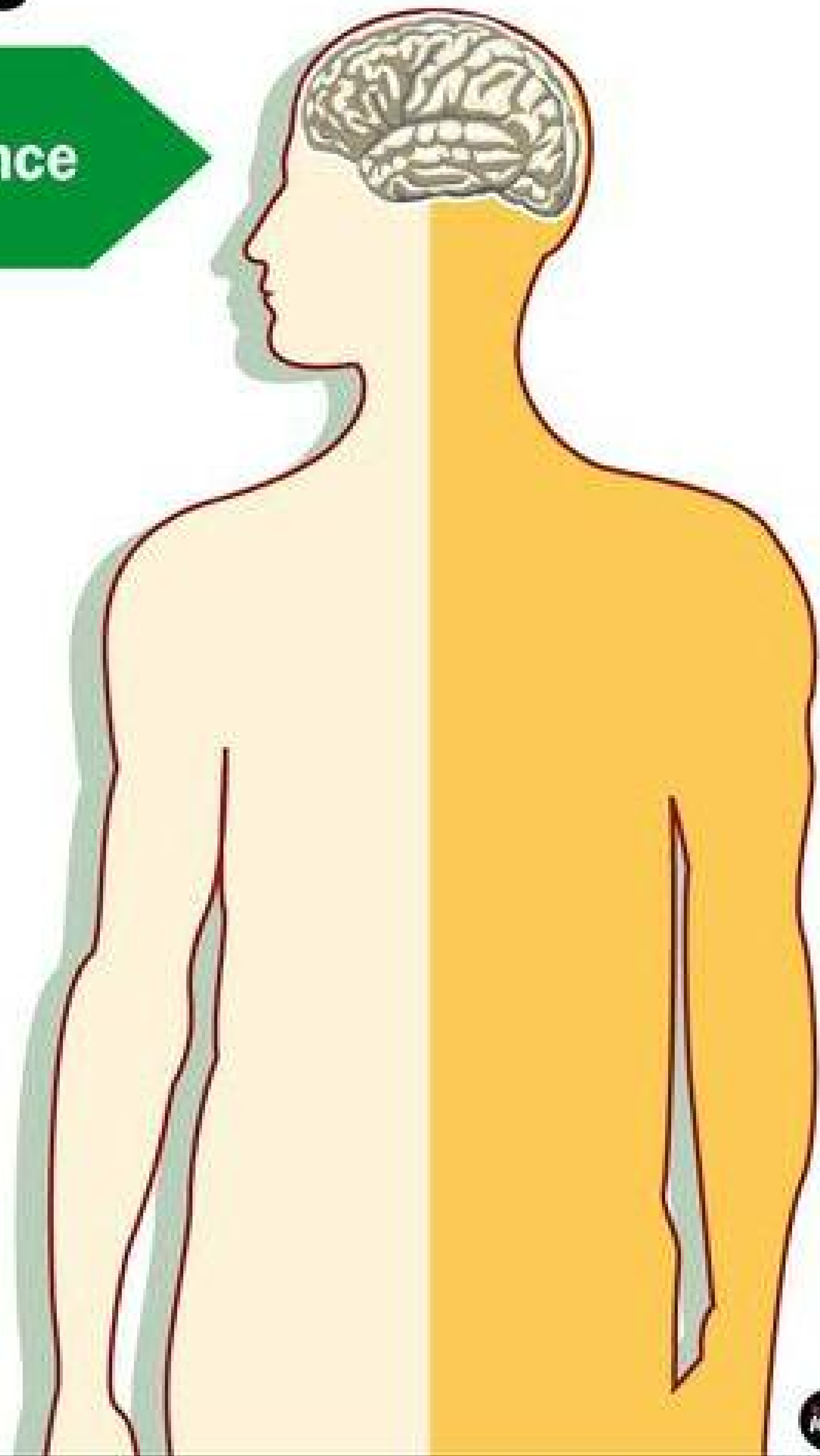
Symptômes

• Apparition du trouble souvent **immédiate et brutale**

• Amnésie

• **Non conscience de sa maladie**

• Souvent accompagnée d'une **hémignégligence gauche** (le patient néglige tout ce qui est sur sa gauche).



ge des années.

Bien des gens sont préoccupés de ces oublis.

D'où l'importance de l'affirmation suivante :

« Ceux qui sont conscients de souffrir de ces oublis n'ont pas de problème sérieux de la mémoire. »

Ceux qui souffrent d'une maladie de la mémoire, dont l'Alzheimer, ne se rendent pas compte de ce qui se passe. »

Le professeur Bruno Dubois, Directeur de l'IMMA, rassure la majorité des personnes préoccupées par leurs oublis :

« Plus on se plaint de pertes de

mémoire, moins il est probable de souffrir d'une maladie de la mémoire. »

Maintenant un petit Test Neurologique

N'utilisez que vos yeux !

1- Trouvez le C dans le tableau ci-dessous !

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

2- Si vous avez déjà trouvé le C, trouvez alors le 6 dans le tableau ci-dessous.

99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999
99999999999999999999999999

3- Trouvez maintenant le N dans le tableau ci-dessous. Attention, c'est un peu plus difficile!

MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM

Si vous passez ces trois tests sans problème :

- vous pouvez annuler votre visite annuelle chez le neurologue,
- votre cerveau est en parfaite forme !vu
- vous êtes loin d'avoir une quelconque relation avec Alzheimer.

Alors, faites circuler, ça peut rassurer...

Fack-checking by FOCACO

La photo de déchargement de l'igname en provenance de Chine a été prise au Nigeria et non au Cameroun!

Ce sont les associations de consommateurs et Leaders d'opinion nigériens qui dénoncent le fait que leur pays se tourne vers les importations pour approvisionner le marché local en ignames.

La FOCACO est solidaire de ce type de dénonciation, surtout qu'au Cameroun 80% des denrées alimentaires vendues dans nos centres commerciaux sont importées, aggravant ainsi le déficit de notre balance commerciale et accentuant le manque d'emploi pour les jeunes diplômés.



Comment le Lion devint roi



Le lion n'était pas le roi des animaux. Du moins, il ne l'était pas au départ. C'était plutôt Dankélé, un grand buffle noir de la savane, qui régnait sur le peuple des bêtes.

Le roi Dankélé était un grand tyran, un roi qui gouvernait sans foi ni loi. Que tu aies raison, tu avais peur. Que tu n'aies pas raison, tu avais raison d'avoir peur devant lui. A cette époque, il y avait une seule rivière à laquelle tous les animaux venaient boire, mais personne n'avait le droit de boire avant

Dankélé. Et Dankélé ne se contentait pas seulement de se désaltérer, il se baignait dans la rivière, s'y roulait et y faisait tous ses besoins. C'est après que les autres pouvaient boire à leur tour l'eau déjà souillée.

C'était injuste, mais c'était comme ça. Il fallait le supporter. Mais la lionne mère, ce jour-là, ne put attendre l'arrivée du roi. Son lionceau qui venait d'arriver au monde, allait mourir de soif.

Elle lui donna un peu d'eau. Elle en but un tout petit peu, elle-même. Arriva le roi Dankélé. Il était accompagné des membres de sa cour, des griots et des griottes qui chantaient ses louanges :

« Ô ! Grand buffe !
Tu es plus grand que
Soundjata le grand

Plus grand que Da Monzon le grand

Plus grand qu'Alexandre le grand ! »

Mais le roi Dankélé, quand il fut au bord de la rivière, vit qu'on avait osé boire avant lui, le roi. Il se tourna vers son peuple et, les menaçant de son regard, hurla sa colère. Et sa colère fit trembler tout le monde : - Qui est-ce... Mais qui est-ce qui a donc osé boire avant moi le roi ? Si vous ne me désignez pas le coupable, vous l'êtes tous ! Les animaux, terrifiés, se regardèrent dans les yeux. Tout le monde avait vu la lionne donner à boire à son petit. Mais qui pouvait prendre la responsabilité de la dénoncer à cette brute de roi ? L'hyène le fit :

- Moi, je ne vais pas payer pour une faute que je n'ai pas commise. C'est la lionne qui a bu avant toi. Voilà, j'ai dit. Et aussitôt d'un bond, le roi Dankélé écrasa la lionne avec ses grosses pattes.

Mais le lionceau n'était pas mort. Il s'était sauvé à toutes pattes et était allé se cacher. Il attendit, attendit jusqu'à ce qu'il soit devenu grand.

Quand il fut devenu un grand lion dont le rugissement retentissait à travers toute la savane, il sortit et dit au buffle : - Buffle, où est partie ma mère ?

Le buffle, intimidé par la force que dégageait le lion, bafouilla :

- Ta... ta... ta mère la lionne ?

Un conseiller lui souffla à l'oreille :

- Il s'agit de la lionne que tu as tuée il y a de cela quelques années parce qu'elle avait osé boire avant toi.

- Ah oui ! C'est vrai, dit le buffle en se tournant vers le lion. C'est la loi, ce n'est pas moi.

La loi, c'est la loi. Ta maman a osé boire avant moi, alors la loi lui a été appliquée. La loi, c'est la

loi, la loi ce n'est pas moi...

- La loi qui ne s'applique qu'au plus faible est une loi injuste.

Et le lion se jeta sur le buffle, le terrassa et libéra le peuple des animaux.

C'est depuis ce jour qu'il est le roi des animaux. C'est aussi depuis ce jour qu'il s'efforce d'être juste et droit, car malgré sa force, il ne s'attaque jamais aux plus petits.

Conte du Mali



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03



Moins
cher



Le retrait à prix cassé

Montant (FCFA)	Frais (FCFA)	
	Avant	Aujourd'hui
1 000 FCFA	50 FCFA	50 FCFA
2 000 FCFA	50 FCFA	50 FCFA
3 000 FCFA	60 FCFA	50 FCFA
4 000 FCFA	80 FCFA	60 FCFA
5 000 FCFA	100 FCFA	75 FCFA
6 000 FCFA	120 FCFA	90 FCFA
7 000 FCFA	140 FCFA	105 FCFA
8 000 FCFA	160 FCFA	120 FCFA
10 000 FCFA	200 FCFA	150 FCFA
20 000 FCFA	400 FCFA	300 FCFA
25 000 FCFA	500 FCFA	375 FCFA
40 000 FCFA	800 FCFA	600 FCFA
50 000 FCFA	1 000 FCFA	750 FCFA
60 000 FCFA	1 200 FCFA	900 FCFA
75 000 FCFA	1 500 FCFA	1 125 FCFA
90 000 FCFA	1 800 FCFA	1 350 FCFA
100 000 FCFA	2 000 FCFA	1 500 FCFA
150 000 FCFA	3 000 FCFA	2 250 FCFA
200 000 FCFA	3 500 FCFA	3 000 FCFA
233 000 FCFA	3 500 FCFA	3 495 FCFA
Plus de 233 000 FCFA	3 500 FCFA	3 500 FCFA

BICEC, partenaire réglementaire

Autres retraits : 1,5% du montant retiré

Dépôts: toujours gratuits. Transferts: tarifs inchangés.



Orange Money Afrique App

ou **#150#**



**J'agis contre le cancer du sein,
Je donne mon sang**



5^{ème} Édition de don de sang volontaire

**Du 17 au 23 octobre 2020,
rejoins la FOCACO à l' Hôpital
Laquintinie de Douala**

